

## Une nouvelle équipe dirigeante à Anjou

L'élection municipale du 6 novembre a porté au pouvoir l'Équipe Anjou, dirigée par le maire d'arrondissement sortant Luis Miranda.

Pour M. Miranda, il s'agit d'un troisième mandat consécutif à la mairie d'Anjou. En plus de M. Miranda au poste de maire d'arrondissement et de conseiller de la Ville de Montréal, les citoyens d'Anjou ont élu des membres d'Équipe Anjou à tous les autres postes.



**M. Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement et  
conseiller de ville



**Mme Andrée Hénault**  
Conseiller de ville pour  
l'arrondissement d'Anjou



**M. Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement  
District Ouest



**Mme Michelle Zammit**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre



**M. Rémy Tondreau**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est



## *Les vœux de votre Conseil*

*À l'occasion de Noël et du Nouvel An, le nouveau conseil d'arrondissement présente à toutes les Angevines et tous les Angevins ses meilleurs vœux de joie, de santé et de prospérité.*

*Nous souhaitons que l'année qui vient en soit une de consolidation de nos acquis comme communauté.*

*En même temps, nous espérons qu'elle sera l'amorce d'une réflexion qui fera en sorte que la justice et la compassion prennent une place plus importante dans chacune de nos vies.*

*À tous, de très joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année!*



# Le déneigement, une question de civisme et de sécurité

En ce début d'hiver, il nous apparaît important de rappeler à tous les citoyens quelques règles élémentaires relativement au déneigement des trottoirs et des rues de l'arrondissement d'Anjou.

## Pourquoi déneiger adéquatement?

Une rue dégagée et des trottoirs dégagés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons qui peuvent ainsi marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues.

## Peut-on pousser la neige ou la glace au bord des trottoirs?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles unifamiliaux ou résidentiels de moins de 6 logements ne disposant pas d'espaces réservés au stationnement autres que les accès au garage ont cette autorisation, à certaines conditions, après une chute de neige importante et avant les opérations de déneigement. Il est donc défendu, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique après les opérations de déneigement.

## Quelle quantité de neige est-il raisonnable de pousser au bord du trottoir?

L'arrondissement demande aux citoyens autorisés à pousser la neige en bordure du trottoir de ne pas en abuser. Quand l'accumulation de neige n'excède pas 5 cm (2 po), ils devraient la déposer sur leur terrain et non dans la rue.

## Évitez les problèmes de voisinage!

Nous vous incitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine.

D'aucuns envoient « par mégarde » sur la propriété de leurs voisins ou de l'autre côté de la rue la neige accumulée sur leur terrain, leur entrée ou leur abri d'auto. Si vous utilisez une souffleuse à neige, réglez-la pour qu'elle rejette la neige au bon endroit, et non chez le voisin. Quand il neige sur votre terrain, vos voisins reçoivent également leur part de neige à ramasser. Inutile d'en rajouter.

## Où garer votre voiture?

De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération des citoyens qui jouissent d'une entrée privée ou d'un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps.

Nous invitons également les automobilistes à se garer de façon que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture.

Par ailleurs, n'oubliez pas de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir pour faciliter le passage des chenillettes déneigeuses.

En suivant ces conseils de base, vous contribuerez cet hiver à faire de notre arrondissement un endroit beaucoup plus sécuritaire et plus agréable pour chacun d'entre nous.

Message de Luis Miranda  
Maire d'arrondissement et conseiller de la ville de Montréal

## Aidez-nous à vous aider!

### La santé économique d'Anjou, ça nous concerne tous.

Le budget de l'année qui vient a été adopté. Et celui-ci ne comporte aucune augmentation de taxes de la part de votre arrondissement.

Nous nous en réjouissons. D'autant plus que la qualité des services dispensés ne sera en rien diminuée. Nous continuerons à offrir les mêmes services, et à les améliorer là où c'est possible, avec les mêmes revenus qu'en 2005.

Je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que la grande majorité des citoyens se disent très satisfaits de la qualité des services qu'ils reçoivent à Anjou. Cependant, si nous voulons maintenir la qualité de vie que ces services nous assurent, *tout en stabilisant nos comptes de taxes*, nous devons tous faire notre part et nous responsabiliser davantage.

Comment? Il nous faut d'abord être plus conscients des réalités économiques d'un arrondissement comme le nôtre. Nous n'avons pas une grande marge de manœuvre sur le plan fiscal. Le budget alloué pour les services de proximité d'Anjou est déterminé par l'agglomération montréalaise. Nous devons tenter d'offrir les meilleurs services possible aux Angevins *à l'intérieur de ce budget*. Si nous ne réussissons pas, il nous faudra prélever des taxes locales supplémentaires comme ont dû le faire d'autres arrondissements.

Si nous voulons continuer à offrir les mêmes services de qualité sans excéder notre budget, il nous faut faire preuve de plus de prudence, de vigilance et d'efficacité. Laissez-moi vous donner un exemple.

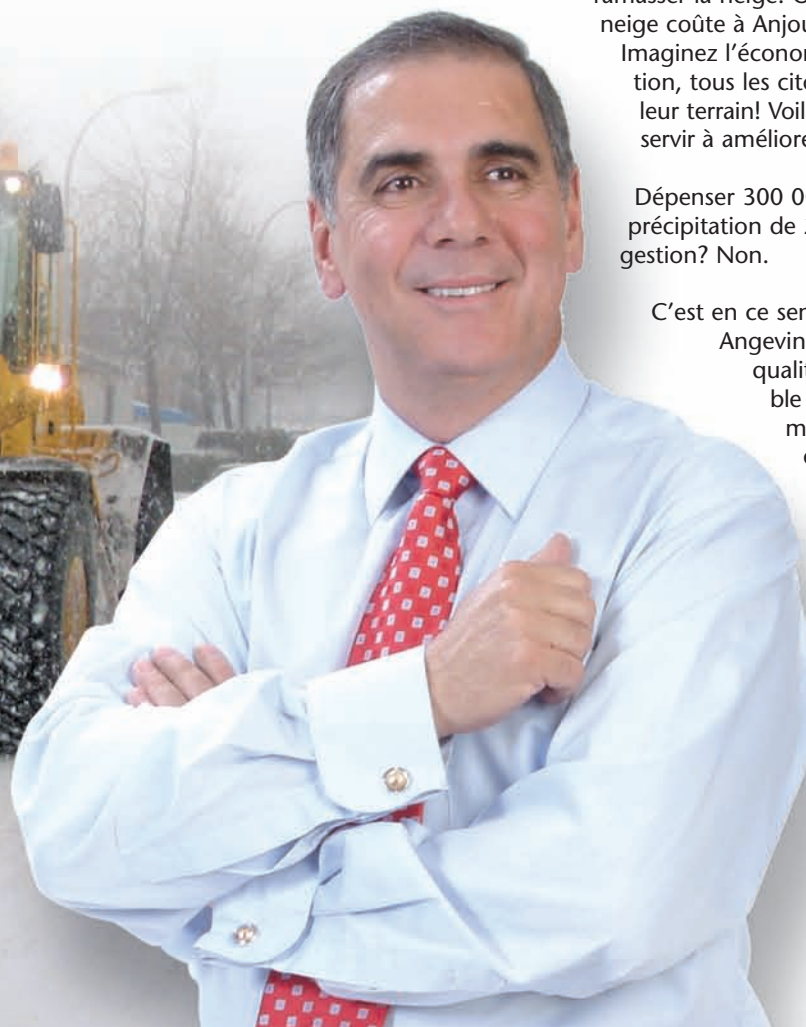
Lors d'une faible chute de neige, un citoyen qui dépose dans la rue la neige fraîchement tombée ne fait pas preuve de vigilance et d'efficacité, car ce simple geste répété des milliers de fois oblige l'arrondissement à ramasser la neige. Or, une opération d'enlèvement de la neige coûte à Anjou entre 200 000 \$ et 400 000 \$.

Imaginez l'économie si, lors d'une faible accumulation, tous les citoyens déposaient plutôt la neige sur leur terrain! Voilà de l'argent économisé qui pourrait servir à améliorer d'autres services.

Dépenser 300 000 \$ pour enlever la neige après une précipitation de 2 ou 3 centimètres, est-ce de la saine gestion? Non.

C'est en ce sens que je fais appel à l'ensemble des Angevins et des Angevines. Des services de qualité? Des taxes stables? Oui, c'est possible si chacun d'entre nous se prend en main et se met à penser en fonction de la collectivité.

**La santé économique d'Anjou  
dépend de chacun de nous.**



## Une nouvelle équipe dirigeante à Anjou

Lors de l'élection municipale du 6 novembre dernier, les électeurs de la ville de Montréal ont fait confiance pour une seconde fois au maire Gérald Tremblay. À Anjou, c'est Équipe Anjou, dirigée par le maire d'arrondissement sortant Luis Miranda, qui a été portée au pouvoir. Pour M. Miranda, il s'agit d'un troisième mandat consécutif à la mairie d'Anjou.

En plus de Luis Miranda, au poste de maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal, les citoyens d'Anjou ont élu à tous les autres postes des membres d'Équipe Anjou, soit M<sup>mes</sup> **Andrée Hénault** et **Michelle Zammit** ainsi que MM. **Gilles Beaudry** et **Rémy Tondreau**.

Voici les résultats des élections pour chacun des six postes à pourvoir :

### Maire de Montréal

Michel Bédard (Parti Éléphant Blanc de Montréal)	5 329
Richard Bergeron (Projet Montréal)	32 126
Pierre Bourque (Équipe Bourque – Vision Montréal)	136 777

**Gérald Tremblay** 202 302  
(Équipe Tremblay – UCIM)

### Maire de l'arrondissement d'Anjou et conseiller de la Ville de Montréal

Rémi Arsenault (Équipe Bourque – Vision Montréal)	1 552
Carol Beaupré (Équipe Tremblay – UCIM)	3 817

**Luis Miranda** 7 734  
(Équipe Anjou)

Gilles Rhéaume (Projet Montréal)	317
-------------------------------------	-----

### Conseiller de la Ville de Montréal pour l'arrondissement d'Anjou

André Allard (Équipe Bourque – Vision Montréal)	1 899
Gilles Bédard (Parti Éléphant Blanc de Montréal)	263

**Andrée Hénault** 7 273  
(Équipe Anjou)

Paul-Yvon Perron (Équipe Tremblay – UCIM)	3 920
--	-------

### Conseiller d'arrondissement, district électoral de l'Est

Léo Hamel (Équipe Bourque – Vision Montréal)	616
---	-----

**Rémy Tondreau** 1 772  
(Équipe Anjou)

Rachelle Tremblay (Équipe Tremblay – UCIM)	1 622
---	-------

### Conseiller d'arrondissement, district électoral du Centre

Hughes Gilbert (Équipe Tremblay – UCIM)	1 209
Joëlle Manset (Équipe Bourque – Vision Montréal)	566
Éric Richardson (Projet Montréal)	154

**Michelle Zammit** 2 244  
(Équipe Anjou)

### Conseiller d'arrondissement, district électoral de l'Ouest

**Gilles Beaudry** 2 704  
(Équipe Anjou)

Sahar Hawili (Équipe Bourque – Vision Montréal)	697
Pierre Leclaire (Équipe Tremblay – UCIM)	1 512

## Le 50<sup>e</sup>, c'est parti!

L'année 2006, qui marquera le 50<sup>e</sup> anniversaire d'Anjou, approche à grands pas!

La Corporation du 50<sup>e</sup> anniversaire est d'ores et déjà en mesure d'annoncer les premières manifestations qui marqueront le début des festivités du cinquantenaire. De telles manifestations jalonnent l'année 2006 afin de faire de ce 50<sup>e</sup> un événement qui restera à jamais gravé dans les mémoires.

Déjà, certaines dispositions ont été prises pour souligner l'événement. Vous aurez sûrement remarqué, entre autres, les magnifiques oriflammes qui ont été déployées dans nos rues. Un stand de souvenirs a également été ouvert aux Galeries d'Anjou. Et ce n'est qu'un début!

### Stand de souvenirs du 50<sup>e</sup>

Jusqu'au 24 décembre, un stand, situé dans l'allée Sears des Galeries d'Anjou, propose une foule d'articles-souvenirs, et plusieurs de ceux-ci arborent le logo des Fêtes du 50<sup>e</sup>. En cette période de l'année, c'est l'endroit idéal pour dénicher des cadeaux à prix raisonnable!

### Lancement des Fêtes du 50<sup>e</sup>

Le lancement des Fêtes du 50<sup>e</sup> aura lieu le jeudi 19 janvier aux Galeries d'Anjou. La programmation des événements qui marqueront l'année 2006 sera alors dévoilée en présence du maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal, M. Luis Miranda, qui procédera à l'inauguration officielle des festivités.

Pour l'occasion, la Corporation du 50<sup>e</sup> anniversaire invite toute la population angevine à un cocktail de lancement. Celui-ci sera offert dans l'allée La Baie, de 18 h à 20 h. Nous vous attendons en grand nombre!

### Exposition de photos

Après le cocktail de lancement, ce même jeudi 19 janvier, la Corporation inaugurera une exposition de photos couvrant toute l'histoire d'Anjou. On y retrouvera des photos d'événements, d'édifices, d'organismes, de vieilles familles, et plus encore!

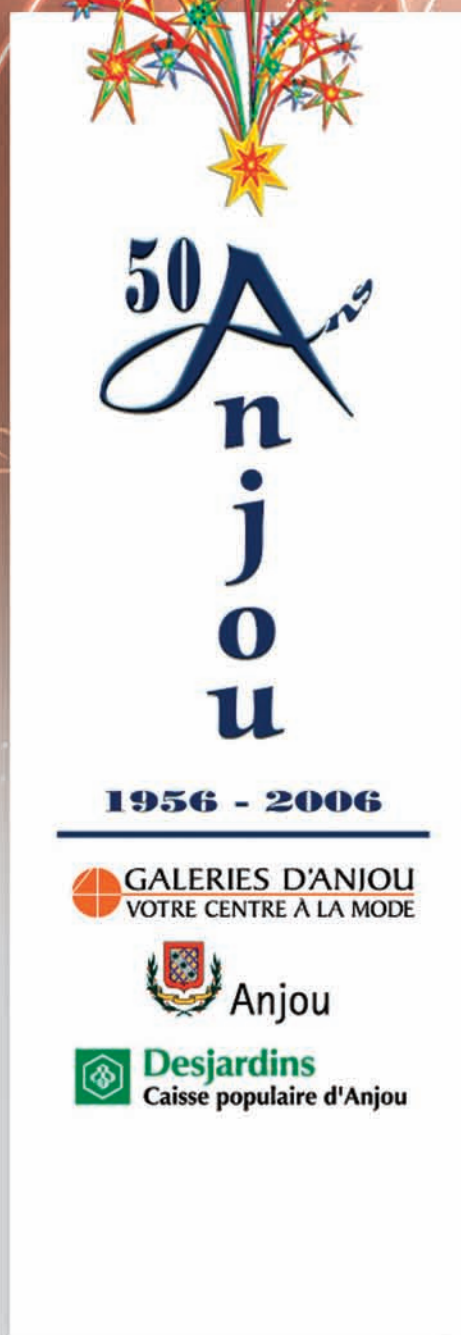
Le journal *Le Flambeau de l'Est*, en collaboration avec les Galeries d'Anjou, est responsable du montage de l'exposition. Il fera en sorte de donner une unité de ton et de style à l'ensemble des photos exposées. Toutes les photos seront accompagnées d'une légende.

Cette exposition, qui se poursuivra tout au long de l'année, se renouvellera périodiquement, de sorte que les Angevins sont en fait conviés à plusieurs expositions de photos au cours de l'année!

### Album-souvenir du 50<sup>e</sup>

La réalisation de l'album-souvenir d'Anjou se poursuit. Comme vous le savez, certaines pages sont retenues par des familles et des organismes pour y faire part de leurs origines et de leur histoire. Le comité organisateur vous fait donc cette suggestion : profitez de vos réunions de famille du temps des fêtes pour parler de l'album-souvenir entre vous et pour retracer le plus de vieilles photos possible afin d'en enrichir l'album. Une belle façon pour les Angevins de se forger une mémoire collective!

Pour tout renseignement au sujet de l'album-souvenir : < [www.anjou50.ca](http://www.anjou50.ca) >.



## Le Centre multifonctionnel : une consultation très bientôt



Le Centre multifonctionnel est de retour en force dans l'actualité angevine. En effet, une vaste consultation sera menée à ce sujet au début de 2006, auprès des citoyens d'Anjou.

Plusieurs propositions alléchantes sont actuellement envisagées. Le Centre sera-t-il logé dans un immeuble existant ou dans une nouvelle construction? Et où sera-t-il situé?

Comme l'avait promis le maire d'arrondissement Luis Miranda, les Angevins et les Angevines seront conviés à donner leur opinion et à faire savoir à l'administration quel projet leur semble le plus intéressant et le plus porteur d'avenir pour Anjou. Ceux-ci seront appelés à se prononcer sur la pertinence du projet.

L'administration planche depuis déjà quelque temps sur ce projet, qu'elle considère comme vital pour la population de notre arrondissement. Sous la présidence de M<sup>me</sup> Andrée Hénault, récemment élue au poste de conseiller de la Ville de Montréal, un comité formé pour évaluer les besoins d'un Centre multifonctionnel avait entrepris le travail il y a plusieurs mois. Il avait commandé deux études de faisabilité à la société Génivar, lesquelles ont été concluantes.

Si la population entérine le projet, le Centre multifonctionnel sera le théâtre d'activités culturelles, sociales et sportives de toutes sortes pour les familles, les aînés, les adolescents et les jeunes adultes. L'administration de l'arrondissement d'Anjou voit dans ce projet une occasion unique de fournir, aux jeunes en particulier, des loisirs sains et à un coût abordable, sans qu'ils aient à quitter le territoire angevin.

Ce dossier est à suivre, car il est d'une importance capitale pour l'arrondissement d'Anjou.

## Deux concerts qui vous réchaufferont l'âme

Pour adoucir les rigueurs de l'hiver, l'arrondissement d'Anjou et l'organisme Culture à la carte vous invitent à deux concerts de très haut niveau.



### Le vendredi 27 janvier, à 20 heures Portrait de Schumann

Un concert sera donné par **Roseline Blain, pianiste**, le vendredi 27 janvier 2006, à 20 h, à l'église Jean-XXIII.

Roseline Blain, pianiste émérite, offre *Portrait de Schumann*, un récital-causerie au cours duquel la musicienne joue et commente des pièces représentatives de l'œuvre de Robert Schumann (1810-1856). Cette pianiste se distingue par son jeu à la fois sensible, original et fougueux.

Dans une perspective d'accessibilité, elle rassemble divers témoignages de la vie et de l'œuvre du compositeur, exécute des extraits avant de jouer la pièce complète pour mieux montrer les caractéristiques qui sont propres à ce grand compositeur romantique.

Pour chacun de ces deux concerts, les billets sont en vente au coût de 10 \$ chacun, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à sa succursale, aux heures d'ouverture habituelles.

L'église Jean-XXIII est située au 7101, avenue de l'Alsace.

Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, on pourra se procurer des billets à l'entrée. Les portes ouvriront à 19 h 15.

**Renseignements :** Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : 514.493.8200 (jour seulement).

**Billetterie :** 514.493.8266 (jour, soir et fin de semaine).



### Le vendredi 24 février, à 20 heures Transatlantik Schrammel

La **Société de musique viennoise du Québec** offrira le concert, *Transatlantik Schrammel*, le vendredi 24 février 2006, à 20 h, également à l'église Jean-XXIII.

La Société de musique viennoise du Québec est composée de quatre musiciens sous la direction artistique de Jean Deschênes. Accordéon, violons, contre-guitare viennoise et clarinette sont à l'honneur.

Doit-on parler de musique traditionnelle viennoise ou de musique du monde? Jean Deschênes propose un programme éclectique composé de vibrantes czardas hongroises, d'entraînantes polkas tchèques, de suaves sérénades italiennes, ainsi que de la musique juive et tzigane créée dans les chaleureuses tavernes de la vieille Vienne.



## Concours de décorations de Noël

Tous les citoyens sont invités à participer à la 18<sup>e</sup> édition du Concours de décorations de Noël. Aucune inscription n'est nécessaire. Il suffit de décorer l'extérieur de votre maison, condo, balcon ou commerce et de laisser les décorations allumées après 18 h, et ce, jusqu'au 26 décembre.

Le jury du comité de sélection parcourra les rues, recherchera les plus belles réalisations et prendra des photos. Les gagnants seront honorés lors d'une soirée de remise de plaques.

Les critères de sélection sont les suivants : originalité, apparence générale, disposition des divers éléments, harmonie des couleurs.

**À vos marques! Prêts? Décorez!**

# Passez des fêtes sécuritaires!

Tous les ans, dans le temps des fêtes, des citoyens de Montréal vivent des drames pour ne pas avoir respecté quelques règles fondamentales de sécurité. Permettez-nous donc de vous donner quelques conseils bien connus des spécialistes en sécurité.



## Utilisez la bonne guirlande

N'hésitez pas à vérifier les spécifications du fabricant avant d'installer des guirlandes électriques, car elles sont conçues pour être utilisées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Les ampoules d'intérieur placées dehors seraient sujettes à provoquer des courts-circuits, alors que les ampoules d'extérieur installées dans la maison ne refroidiraient pas suffisamment et risqueraient de provoquer un incendie.

## Circuits surchargés : danger!

- Ne surchargez pas les circuits électriques et les prises murales.
- Évitez d'abuser des adaptateurs à prises multiples sur le même circuit.
- Ne posez pas de rallonges sous les tapis ou aux entrées de portes. Notez également que les rallonges ne doivent jamais être utilisées de façon permanente.
- N'utilisez pas de clous ou d'objets métalliques pour suspendre les rallonges et ne les nouez pas.
- N'enlevez pas la mise à la terre d'une fiche d'alimentation.

## Jamais de sapin allumé sans surveillance!

Dans un sapin, ne laissez jamais d'ampoules allumées à l'intérieur de la maison. Éteignez les lumières quand vous quittez votre logement ou au moment d'aller dormir.

## Un sapin sec est un risque potentiel

Si vous préférez l'arôme d'un sapin naturel, assurez-vous que l'arbre ne se dessèche pas. Coupez la base du sapin en biseau et placez-la dans un récipient stable rempli

d'eau, en tout temps. Un arbre très sec présente un plus grand risque potentiel d'incendie.

## Sapins métalliques : attention!

Pour illuminer un sapin métallique, n'employez pas des guirlandes électriques qui pourraient mettre l'arbre sous tension et provoquer une électrocution. Installez plutôt

des projecteurs à bonne distance pour faire scintiller les boules de Noël et autres décorations.

## Avertisseur de fumée

Assurez-vous que votre avertisseur de fumée est fonctionnel en tout temps.

## Bougies et lampes à l'huile

Pour donner une atmosphère chaleureuse, les bougies et les lampes à l'huile sont très prisées. Il faut cependant les manipuler avec précaution.

- Ne transportez pas de bougies ou de lampes à l'huile allumées.
- Ne retirez pas les globes de protection des lampes à l'huile.
- Déposez les bougies et les lampes sur une surface stable.
- Gardez les lampes loin des matériaux combustibles et hors de portée des enfants, et évitez de porter des vêtements amples près des bougies et en cuisinant.

## Des ampoules moins énergivores et plus sûres!

Pour vos décorations lumineuses, Hydro-Québec vous suggère d'opter pour des ampoules à diodes électroluminescentes (DEL). Cette toute nouvelle technologie permet d'économiser en moyenne 90 % d'énergie! De plus, comparativement aux mini-ampoules ordinaires, ces ampoules durent sept fois plus longtemps et, surtout, elles dégagent très peu de chaleur, un aspect sécuritaire important. En cas de panne de courant, n'utilisez pas de bougies; munissez-vous plutôt de lampes de poche avec piles fonctionnelles.



# Une formation pour les entrepreneurs de demain

Le Centre local de développement d'Anjou, en collaboration avec Propulsion compétence et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, offre *Lancement d'une entreprise*, une formation qui mène à l'obtention d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), émise par le ministère de l'Éducation du Québec.

Cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont un projet d'entreprise ou qui souhaitent connaître les rouages du démarrage d'une entreprise. Elle sera

donnée au Centre Chénier, du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h, du 13 février au 31 mai 2006. Les frais d'inscription et de matériel sont de 90 \$. Notez qu'aucun préalable académique n'est requis.

Pour en savoir plus ou pour vous inscrire, communiquez avec M. Mohamed Aouini, au 514.493.5113 ou, par courriel, à l'adresse suivante : < mohamedaouini@ville.montreal.qc.ca >.

## Inscriptions à l'heure du conte

L'heure du conte constitue une activité idéale pour initier les enfants de 3 à 5 ans aux joies de la lecture.

Cet hiver, huit rencontres auront lieu tous les samedis, de 10 h à 11 h, du 4 février au 25 mars. Tous les contes seront suivis d'une période de bricolage ayant un rapport direct avec les histoires lues. Une belle façon de concilier le merveilleux et la réalité.

Les inscriptions pour la nouvelle session se font à la bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Goncourt.

Il en coûte 10 \$ pour les enfants qui ont une carte de citoyen, et 20 \$ pour les autres.

Renseignements : 514.493.8260.

## Collectes des ordures et des matières recyclables durant le temps des fêtes

Les collectes se feront comme à l'habitude durant le temps des fêtes. Les ordures ménagères seront ramassées les mardis et vendredis. Les matières recyclables seront recueillies les jeudis.

Il est important de le déneiger

## Un balcon, c'est une sortie d'urgence!

Pour que vous puissiez sortir par votre balcon en cas d'urgence, nous vous incitons fortement à le déneiger rapidement après une chute de neige. N'attendez pas trop, car la neige pourrait durcir ou une pluie verglaçante pourrait rendre l'opération de déneigement très difficile, voire impossible, et vous risqueriez d'endommager votre balcon.

Le déneigement préventif des balcons est une précaution élémentaire qui pourrait sauver la vie de membres de votre famille. Le propriétaire de logements multiples est tenu de déneiger les portes d'issues communes et chemins d'accès jusqu'à la voie publique.

Renseignements : 514.280.6884.



## Licence 2006

Le règlement de l'arrondissement d'Anjou relatif au contrôle et à la garde des animaux stipule que le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année au cours du mois de janvier, obtenir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. Cette licence, qui permet d'identifier chaque animal, peut être obtenue à la mairie d'arrondissement au coût de 15 \$ (par chien) la première année et de 25 \$ les années suivantes (nouveau tarif selon une résolution du conseil d'arrondissement adoptée à la séance ordinaire du 4 octobre 2005). Elle est gratuite dans le cas des chiens-guides.

## Fermeture pour les fêtes

À l'occasion des fêtes, les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du 23 décembre au 3 janvier inclusivement. La bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre, ainsi que le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier.

## Prochaines séances du conseil

Les prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu les mardis 17 janvier et 7 février 2006, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

## Nomination du maire suppléant d'arrondissement



M<sup>me</sup> Andrée Hénault

Lors de la séance spéciale du conseil d'arrondissement du 28 novembre dernier, M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été désignée maire suppléant pour la période de janvier à avril 2006. Lors de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre dernier, M<sup>me</sup> Hénault a aussi été désignée pour remplir cette fonction pour le mois de décembre 2005.

## Bureau du citoyen

Dans un souci d'accessibilité, le nouveau conseil d'arrondissement tient à maintenir cette pratique qui fait l'unanimité chez les Angevins et les Angevines : le Bureau du citoyen. Au cours de l'année qui vient, les élus seront donc plus que jamais à votre écoute.

En 2006, le Bureau du citoyen sera ouvert les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois, entre 9 h et midi, pour que vous puissiez y rencontrer sans rendez-vous les élus de notre arrondissement. Le Bureau est situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Voici les membres du conseil d'arrondissement qui seront sur place pour vous accueillir aux dates suivantes :

- |              |  |
|--------------|--|
| 14 janvier : | Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville        |
| 28 janvier : | Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Anjou |
| 11 février : | Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest        |

Bulletin d'information  
**Regards**  
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé  
Réalisation et conception graphique: Groupe Leclair Créacom inc.  
Impression: Les impressions IntraMédia  
Tirage: 21 500 exemplaires  
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)  
Téléphone: 514.493.8000  
Site Web: anjou.ville.montreal.qc.ca  
Dépôt légal: 2<sup>e</sup> trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2005 par l'arrondissement d'Anjou.  
La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

## Mise aux normes des feux de circulation

# Feux, feux, jolis feux!

Une exigence gouvernementale oblige les villes à procéder à une mise aux normes de leurs feux de circulation. Même si l'échéancier de cette exigence est en 2008 pour les piétons et 2010 pour les signaux, l'arrondissement d'Anjou a décidé de procéder immédiatement.

Toutes les intersections de l'arrondissement où il y a des feux, doivent être revues et corrigées pour être conformes aux nouvelles normes du ministère des Transports.

À la suite d'un appel d'offres public, la compagnie Girard & Girard inc., plus bas soumissionnaire conforme, a obtenu le contrat. L'opération bat actuellement son plein sous la responsabilité des consultants Trafic inc. En plus des feux de circulation proprement dits, les modifications touchent les signaux pour piétons et les boutons-poussoirs, ainsi que le phasage des feux.

Il s'agit essentiellement d'uniformiser la signalisation à des fins évidentes de sécurité et de fluidité pour les automobilistes et les piétons. C'est ainsi que les lentilles des feux horizontaux et verticaux doivent être disposées dans un ordre bien précis.



Plusieurs signaux pour piétons existants doivent être modifiés. Les signaux qui n'ont pas d'afficheur de décompte numérique devront en posséder un. Tous les signaux, en plus d'être numériques, doivent désormais comporter une silhouette blanche, une main orange et un décompte orange. L'utilisation du vert et du rouge pour ces symboles n'est plus acceptable.

Au total, 80% des feux actuels d'Anjou tenaient compte des personnes daltoniennes. L'arrondissement d'Anjou a donc pris la décision de rendre les autres feux (20%) identiques aux feux symboliques existants.

Autre exemple concret de modification pour des motifs de sécurité : lorsque des feux comportent une flèche verte clignotante, ils devront d'abord passer au jaune avant que la flèche puisse clignoter.

Bref, il s'agit d'un travail d'envergure qui a nécessité un investissement de 733 000 \$. La Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises prévoit finir le travail au cours de l'été 2006.

## Collecte des sapins de Noël



Les **mercredis 4 et 11 janvier** prochain, les sapins naturels seront recueillis par la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc. Les citoyens sont invités à déposer leurs sapins en bordure de rue après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h la journée de la collecte. Les sapins devront être dépouillés de leurs ornements et exempts de tout emballage, attache, sac plastique, filet de nylon, corde, etc.

Les sapins récupérés seront envoyés au Complexe environnemental Saint-Michel, où on en fera des copeaux. Ceux-ci serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité. Les collectes auront lieu même si des opérations de déneigement sont en cours.

Renseignements : 514.493.8008 ou 514.493.8080.

## Où patiner pendant les fêtes?

Voici les lieux où les Angevines et les Angevins pourront patiner du **26 décembre** au **6 janvier**, ainsi que les heures d'ouverture. Si la température le permet, bien sûr.

À noter que des pavillons chauffés sont aménagés dans tous ces emplacements et qu'ils seront surveillés pendant les heures d'ouverture.

### Patinoires et anneaux de patinage libre

- Parc des Roseraies (514.493.8226)  
Patinoire – 7070, avenue de la Nantaise
- Parc Lucie-Bruneau (514.493.8224)  
Patinoire et anneau – 7051, avenue de l'Alsace
- Parc Peterborough (514.493.8245)  
Patinoire – 8400, boulevard Châteauneuf
- Parc Roger-Rousseau (514.493.8244)  
Patinoire – 7501, avenue Rondeau
- Parc Spalding-Dalkeith (514.493.8243)  
Patinoire – 7901, avenue Spalding
- Parc Talcy (514.493.8231)  
Patinoire et anneau – 8151, avenue Talcy

### Horaire

Tous les jours, de 11 h à 22 h

Fermé le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier

Fermeture à 16 h les 24 et 31 décembre

